

Barème des Honoraires Pratiqués par l'Agence

1°) Sur vente de biens immobiliers relatifs à l'habitation, aux commerces, aux terrains.

- Pour un prix de vente jusqu'à 100 000 € :Forfait 5 000 € TTC
- Pour un prix de vente supérieur à 100 000 € :5 % TTC du prix de vente

Rappel : Les honoraires de négociation ne sont dus que lorsque la vente a été réalisée par l'agence. Ils sont payés le jour de la signature de l'acte authentique.

2°) Sur les estimations réalisées sur des biens immobiliers relatifs à l'habitation, aux commerces, aux terrains

Estimation de valeur d'un terrain :120,00 € TTC
 Estimation de valeur d'un bien bâti (habitation ou commerce) :120,00 € TTC

Si l'estimation du bien est suivie d'une prise de mandat de vente par l'agence dans un délai de 30 jours, l'estimation sera offerte.

3°) Recherche de locataires

	<u>Part Locataire</u>	<u>Part Bailleur</u>
Mise en place de locataires, comprenant : - visites - constitution et étude du dossier locataire - rédaction du bail	3% TTC du loyer annuel hors charges (Honoraires Plafonnés à 8 € TTC / m ²)	4,6% TTC du loyer annuel hors charges
Etat des lieux d'entrée	1,2% TTC du loyer annuel hors charges (Honoraires Plafonnés à 3 € TTC / m ²)	1,2% TTC du loyer annuel hors charges
Rédaction ou Modification d'un Bail		125 € TTC

***Toutes les prestations payées à l'agence feront l'objet de délivrance d'une note d'honoraire, quel qu'en soit le montant.**

Tarif applicable pour tout mandat signé à compter du 01/09/2017